

## **Avis public novembre 2009**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN  
Aux contribuables de la susdite municipalité**

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL  
2010 – 2011 – 2012**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, France Bisson, de la susdite municipalité,

**QUE : -**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation de la municipalité de Val-Alain, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2010, 2011 et 2012, a été déposé à mon bureau le 30 octobre 2009, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2010;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de Val-Alain  
1245, 2e Rang, C.P. # 10  
Val-Alain (Québec) G0S 3H0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 78-1997 de la MRC de Lotbinière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande

Donné à Val-Alain, le 2 novembre 2009.  
France Bisson  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

## **Avis public septembre 2009**

*Avis d'élection, scrutin du 2009 11 01*

Candidatures du 2009 09 18 au 2009 10 02

Télécharger [Avisd'élection.pdf](#)

*Attention ! Attention ! Votre bibliothèque est déménagée.*

Elle est maintenant située dans la bibliothèque de l'école Ste-Thérèse, facilement accessible par la porte située à l'extrême ouest (du côté du Centre des Loisirs)

Venez nous visiter dans les nouveaux locaux dès ce jeudi, 24 septembre, de 19h à 20h30.

L'équipe des bénévoles

## **Avis public août 2009**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.**

Seconds projets de règlements no. 135-2009 et no. 136-2009 adoptés le 10 août 2009, lesquels modifient le Plan d'urbanisme no. 125-2007 et le Règlement de Zonage no. 126-2007 de la municipalité de Val-Alain.

Avis public est donné de ce qui suit :

1- A la suite de la tenue de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 août dernier, le conseil a adopté les seconds projets de règlement no. 135-2009 et no. 136-2009 modifiant le Plan d'urbanisme et le Règlement de Zonage.

2- Ces seconds projets contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin d'un règlement qui le contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions des projets de règlements peuvent être obtenus de la municipalité aux heures normales de bureau.

3- Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 27 août 2009.
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21)

4- Les renseignements permettant de déterminer qu'elles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenue au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

5- Toutes les dispositions des seconds projets, qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6- Les seconds projets des règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité au 1245, 2<sup>ème</sup> Rang à Val-Alain, durant les heures normales de bureau

Donné à Val-Alain le onzième jour du mois août 2009.

France Bisson, g.m.a.  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 août 2009, le conseil a adopté les seconds projets de règlements suivants :

- Adoption du second projet du règlement 135-2009 modifiant le Plan d'urbanisme.
- Adoption du second projet du règlement 136-2009 modifiant le Règlement de Zonage

Donné à Val-Alain, ce onzième jour du mois août 2009.

## **Avis public juillet 2009**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 134-2009 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE**  
Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du règlement 134-2009 concernant la sécurité incendie.

**AVIS DE MOTION – CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 135-2009 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 125-2007**  
Avis de motion est donné par le conseiller Pascal Drolet que le premier projet de règlement 135-2009 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 125-2007 sera adopté à cette séance.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 135-2009 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 125-2007**  
Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du projet de règlement 135-2009 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 125-2007.

**AVIS DE MOTION – CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 136-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 126-2007**  
Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Laroche que le premier projet de règlement de concordance 136-2009 modifiant le Règlement de Zonage 126-2007 sera adopté à cette séance.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 136-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 126-2007**  
Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du projet de règlement de concordance 136-2009 modifiant le règlement de zonage 126-2007

ADOPTION DU RÈGLEMENT 137-2009 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le règlement 137-2009 concernant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

AVIS PUBLIC

Avis public est donné qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal une dérogation mineure sera demandée concernant l'agrandissement d'un garage.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant les règlements suivants :

- **Le règlement concernant le Plan d'urbanisme no° 125-2007**
- **Le règlement concernant le Règlement de zonage no° 126-2007**

*AVIS PUBLIC* est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **6 juillet 2009**, le conseil a adopté les projets de règlement suivants :

- Règlement n° **135-2009** : Règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 125-2007
- Règlement n° **136-2009** : Règlement modifiant le Règlement de Zonage numéro 126-2007

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **10 août 2009 à 18h30 au 1245, 2e Rang, Val-Alain**. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le Conseil municipal expliquera les projets de règlements et les conséquences de leurs adoptions ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les résumés des projets de règlement peuvent être consulté à l'hôtel de ville,

situé au 1245, 2ième Rang aux heures normales de bureau.

Donnée à Val-Alain, 17e jour du mois de juillet 2009.

## **BILAN DES FÊTES DU 75E DE VAL-ALAIN 2008**

Mardi le 28 avril dernier, le Comité des Fêtes du 75e s'est réuni pour la dernière fois. Le bilan des fêtes est très positif, tous les paroissiens et visiteurs étaient enchantés du déroulement des différentes activités. De plus, le comité s'est retrouvé avec un surplus de 10 000.00 \$.

Cette somme a été partagée en novembre dernier aux différents organismes de la paroisse :

Un chèque de 5 250.00 \$ fut remis à la Fabrique de Val-Alain

Ainsi que des sommes de 875.00 \$ ont été remises aux organismes suivants :

FADOQ, Fermières, Loisirs, Comité de Liturgie, Chevaliers de Colomb et les Pompiers.  
Tous ont été agréablement surpris de constater le succès du Comité des Fêtes.  
Le Comité remercie la population et les visiteurs de leur implication dans toutes nos activités.  
Nous vous disons « Rendez-vous pour le 100e» Le Comité des Fêtes.

Mai 2009